

ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;
 - VU le Décret n°147/PR du 16 Mai 1967, portant formation du Gouvernement ;
 - VU le Décret n°215/PR, du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
 - VU le Décret n°292/PCM/MI, du 21 Octobre 1960, portant création des Départements et des Sous-Préfectures et les textes qui l'ont modifié ;
 - VU la loi n° 64-15 du 11 Août 1964, portant attribution et organisation des Conseils Généraux ;
 - VU l'Ordonnance n°50/PR-MISDN/CRN, du 30 Septembre 1966, relative aux Comités Départementaux, aux Comités de Sous-Préfectures et aux Comités Urbains de Rénovation Nationale ;
 - VU la décision n°66/1 du 18 Novembre 1966, du Comité Départemental de Rénovation Nationale de l'Ouémé ;
- SUR la proposition du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan ;

Le Conseil des Ministres entendu ,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont approuvés le compte administratif 1965 du Préfet du Département de l'Ouémé et le compte de gestion 1965 du Receveur Départemental arrêtés aux sommes ci-après :

TITRE I - Sous-Préfectures

Excédent des recettes sur les dépenses de l'Exercice 1964

SEPT MILLIONS CENT QUATRE VINGT QUATORZE MILLE CENT	
TRENTE FRANCS	7.194.130 Frcs.

RECETTES ORDINAIRES :

CENT MILLIONS HUIT CENT NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE	
FRANCS	100.809.960 Frcs.

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

CINQUANTE ET UN MILLIONS CENT DEUX MILLE DEUX CENT	
VINGT CINQ FRANCS	51.102.225 Frcs.

Soit au total	<u>159.106.315 Frcs.</u>
---------------------	--------------------------

DEPENSES ORDINAIRES :

CENT VINGT DEUX MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE MILLE
DEUX CENT TREIZE FRANCS 122.850.213 Frcs.

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

TRENTE CINQ MILLIONS NEUF CENT QUARANTE DEUX MILLE
NEUF CENT TRENTE TROIS FRANCS 35.942.933 Frcs.

Soit au total 158.793.146 Frcs.

Excédent des recettes sur les dépenses à la clôture
de l'exercice 1965 313.169 Frcs.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République
du Dahomey./.-

Fait à COTONOU, le 17 Juin 1967

Par le Président de la République

Général Christophe SOGLO

P. Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan absent,
Le Ministre de l'Education Nationale
Chargé de l'intérim,

Handwritten signature

Le Ministre de l'Intérieur et de la
Sécurité,

E. BOCCO

Colonel Philippe AHO

AMPLIATIONS:

- PR 4 - MFAEP 4 - SGG 4 - MIS 4 -
- DB 4 - DC 2 - CF 2 - DAI 2 - Trésor 4 -
- Préfect. Ouémé 6 - Recov. Dépt. 4 -
- Cté. Dépt. Rén. Nle. 2 - Ministères 10 -
- CS 6 - IAA 1 - DGAJL 2 - Gde Chanc. 1 -
- JORD 1 - SGG 4 -